



L'EXPÉRIENCE DE LA LOCATION OPÉRATIONNELLE

Nombre total d'actions et de droit de vote

Conformément à l'article R.225-73-1 2° du Code de commerce, la société informe ses actionnaires du nombre total d'actions composant son capital et du nombre total de droit de vote existant, à la date de publication de l'avis de réunion relatif à l'assemblée générale mixte prévue le 11 juin 2013.

Ces informations, au 24 avril 2013, figurent dans le tableau suivant :

Date	Nombre total d'actions composant le capital	Nombre total des droits de vote théoriques*	Nombre total de droits de vote exerçables en assemblée
24/04/2013	5 740 267	6 175 854	6 175 854

* ce nombre est calculé en application du second alinéa de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote.

* * * * *